



# REPÈRES

d'histoire sociale en Midi-Pyrénées

Bulletin trimestriel de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées

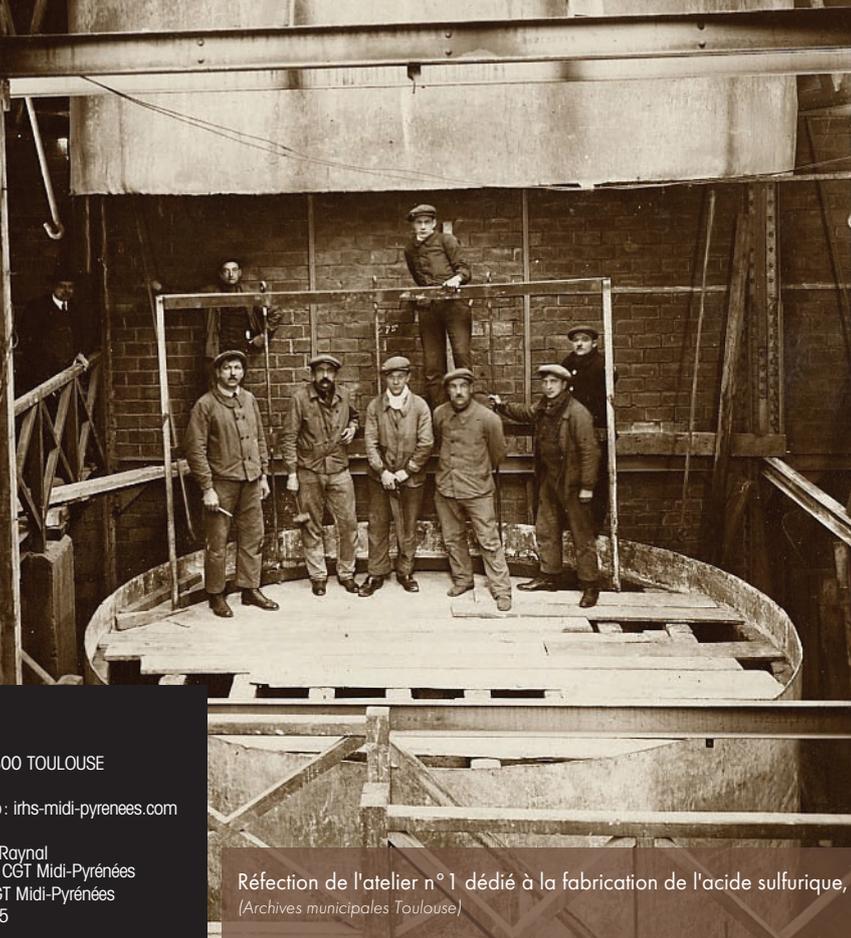
n° 61

avril 2021

Publicité ONIA, années 1930-1940 (Archives municipales Toulouse)



## ONIA Toulouse : l'azote, une affaire d'État



Réfection de l'atelier n°1 dédié à la fabrication de l'acide sulfurique, 1927,  
(Archives municipales Toulouse)



**irhs Midi-Pyrénées**

7, place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 23 35 77  
Email : [irhs.mp@orange.fr](mailto:irhs.mp@orange.fr) - Web : [irhs-midi-pyrenees.com](http://irhs-midi-pyrenees.com)

Prix : 5 €

Directeur de publication : Alain Raynal  
Mise en page : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées  
Impression : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées  
Numéro CPPAP : 0423 G 93025

# → Sommaire

**Edito** ..... page 3

## L'invité

Quand l'azote devint une affaire d'Etat  
Par l'historien Michaël Llopart ..... page 4

## La vie de nos instituts

### Tarn :

Syndicalisme et service public :  
Quand les cantonniers étaient payés  
sur les tas de cailloux ..... page 8

### Tarn-et-Garonne :

La CGT-U en Tarn-et-Garonne  
Retour sur une scission et une naissance ..... page 10

### Ariège :

La Sécu :  
un long travail de construction et de sape. .... page 12

## Rappel historique

Il y a cent cinquante ans : La Commune de Paris. page 13

## IDHS Haute-Garonne

Hommage à notre camarade J.-Pierre Barboni .... page 14

## Bulletin d'adhésion 2021

Institut Régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées

### Adhésion individuelle

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Adresse mail : .....@.....

### Adhésion collective (Syndicats, Collectivités, Organisations...)

Organisation .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Adresse mail : .....@.....

J'adhère à l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées et je m'abonne à la revue trimestrielle de l'Institut Régional (prix de l'abonnement compris dans la cotisation)

Individuel .....27 €      Soutien\* .....50 € (ou plus)  
Collectif .....55 €      Soutien\* .....100 € (ou plus)

Je m'abonne seulement à la revue trimestrielle de l'Institut Régional : 15 €

Je m'abonne au cahiers de l'Institut National : 18 €  
(à rajouter au tarif d'adhésion Individuel ou Collectif sans soutien ou à l'abonnement seul au bulletin trimestriel de l'Institut Régional)

Renvoyer ce bulletin à :

Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval • 31300 TOULOUSE  
Accompagné du règlement (annuel) à l'ordre de :  
IRHS-CGT Midi-Pyrénées



ipeca.fr

## IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour  
le bien-être de la communauté de l'aéronautique  
et de l'aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur  
dans tous les domaines de la protection sociale  
complémentaire, **collective ou individuelle**,  
en **santé** comme en **prévoyance**.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GARANTIE DÉCÈS / SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour en savoir plus : **0 810 510 510** Service 0,05 € / appel  
+ prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15  
Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de  
Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**IPECA**  
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

## → Des ouvrier(e)s désœuvré(e)s et des œuvres ouvrières.

“ Il l’a dit : c’est la guerre. Pas celle qu’il veut nous faire croire, mais celle qu’il nous impose sans la nommer. La guerre d’usure, la guerre mentale, psychique, celle qui broie l’humain, l’isole, le culpabilise, lui passe le cerveau à l’essoreuse. La déshumanisation de la société, le rêve de quelques uns est-il en passe de se réaliser ? Des robots, qu’ils soient de composants électroniques ou des vivants, peu importe, pourvu qu’ils soient aux ordres, sans réflexions, sans émotions, rentables seulement... pour quoi, pour qui ?

Absurde vision de notre présent ? Peut-être, mais peut-être pas ! Et pourtant tout est mis en place pour un changement de société et même de civilisation. Des êtres humains surexploités psychiquement pour mettre en œuvre ces grands bouleversements, jetés au rebut dès qu’ils faiblissent ; dans le même temps un nombre croissant d’individus se retrouve désœuvré en proie à une marginalisation de masse, à la misère.

Le désœuvrement et l’isolement sont deux éléments qui contribuent pour les femmes et les hommes qui en sont victimes à perdre les fondements de ce qui fait l’être humain. Que retiendront les générations futures de la période que nous vivons et celle qui l’a précédée ? Si nous ne réagissons pas aujourd’hui en nombre suffisant et partout, ce sera l’histoire qu’auront écrite et réécrite ceux qui tentent de nous broyer maintenant. Ce ne sera pas notre histoire mais l’histoire des broyeurs.

Actuellement, dans les entreprises, les réorganisations et les modifications de représentations du personnel surchargent l’activité des élu(e)s restant(e)s alors que certain(e)s ex-élu(e)s sont désœuvré(e)s. Laisser ces militant(e)s aux parcours mémorables sans rien leur proposer comme activité nouvelle serait un gâchis irréparable et par là même, servirait la cause de nos adversaires en leur laissant propager leur version de votre œuvre sociale, votre œuvre syndicale. C’est bien à ces ex-élu(e)s et mandaté(e)s mais toujours militant(e)s et combattant(e)s, qu’il revient de trier, classer dans leur syndicat d’abord, tout ce qu’elles ou ils ont vécu, le mettre noir sur blanc, le faire connaître, l’analyser pour être utile à la réflexion des combats d’aujourd’hui et de demain.

**Cette histoire sociale c’est la vôtre,  
ne laissez personne l’écrire à votre place.**

Les Instituts d’Histoire Sociale CGT dans les départements, les régions, les fédérations sont là pour vous y aider. Les militants actifs sont aujourd’hui devenus irremplaçables dans cette immense et superbe tâche.”

**Philippe Leclerc**  
Secrétaire général IDHS Ariège

Retrouvez ce numéro de Repères ainsi que les précédents numéros  
en téléchargement sur notre site :

[www.irhs-midi-pyrénées.com](http://www.irhs-midi-pyrénées.com)

# → Quand l'azote devint une affaire d'Etat

## Par l'historien Michaël Llopert

Prenant l'exemple de l'industrie de l'azote et de l'Office National Industriel de l'Azote (ONIA) marqué par la création de l'entreprise publique le 11 avril 1924 à Toulouse, Michaël Llopert, docteur en histoire contemporaine<sup>1</sup>, a mené une recherche approfondie sur les débuts de cette industrie et la légitimité de l'État-entrepreneur : « un objet de controverses ». Une première partie qui en appelle deux autres.

L'actualité littéraire récente a été marquée par la sortie d'un ouvrage de combat intitulé *L'Etat-entrepreneur. Pour en finir avec l'opposition public privé*. Fruit d'une réflexion menée par l'économiste américano-italienne Mariana Mazzucato,

ce livre se présente comme un manifeste invitant l'opinion à modifier sa perception de l'État et de son rôle dans l'économie, et rappelant sa riche contribution au bien commun. A travers maints exemples historiques, tant anciens que récents, cette auteure souligne que l'intervention de l'État a été très souvent à l'origine des plus grands progrès qui ont marqué nos sociétés industrielles et post-industrielles, que ce soit dans le domaine de la recherche-innovation, dans la mise en place d'infrastructures de pointe ou, plus largement, dans la création de richesses. Cette relecture positive sur le rôle de l'État se veut d'autant plus corrosive dans un contexte où, depuis les

années 1980, l'idéologie néo-libérale a favorisé une remise en cause générale de son action, et où tout a été fait pour briser sa légitimité dans la sphère de l'entrepreneuriat. Cette idéologie qui dicte la politique de l'Union Européenne depuis près de trois décennies, a conduit les élites françaises à procéder au démantèlement des grands établissements publics, processus qui se poursuit aujourd'hui encore avec EDF et le projet Hercule. Or, nous aurions tort de penser que cette mise en procès de l'État-entrepreneur est un phénomène récent. Déjà avant 1914, ou encore, tout au long des années 1920, le paradigme économique dominant demeure très hostile à l'intervention de



Affiche publicitaire de la fin des années 1920

(Source : internet, <http://ubaye-en-cartes.e-monsite.com/pages/content/cartes-du-mois/la-carte-du-mois-de-mai-2020.html>).

la puissance publique dans l'économie. Certains historiens ont ainsi utilisé le terme de « libéralisme triomphant » pour caractériser cette séquence. En somme, avant 1945 et l'émergence d'un vaste secteur public et nationalisé en France, l'idée que l'État puisse réguler l'économie, et plus encore, se faire entrepreneur, était loin d'être évidente, y compris dans les secteurs jugés vitaux.

Nous nous proposons de revenir sur les débuts de l'industrie de l'azote en France et sur les débuts de l'Office National Industriel de l'Azote (ONIA). L'étude de cette entreprise publique créée à Toulouse, le 11 avril 1924, permet alors de comprendre comment, face à l'hostilité ambiante, l'État a progressivement construit et assis sa légitimité d'entrepreneur. Mais au-delà des oppositions qu'il a rencontrées, cet Office public, placé dans un environnement concurrentiel, a dû faire ses preuves. Tant dans le domaine économique que social (gestion du personnel), il lui a fallu passer par des crises pour apprendre et roder ses pratiques, jusqu'à déboucher finalement sur des résultats positifs qui lui ont valu de se maintenir pendant près de 80 ans. Mais tout d'abord revenons à la genèse...

### L'État face à ses responsabilités au lendemain de la guerre

En révélant avec gravité l'importance de l'azote comme élément chimique stratégique pour l'indépendance du pays, la Première Guerre mondiale amorce une inflexion dans la manière dont l'État conçoit son action au sein de cette filière. Si les fragilités constatées dans cette industrie attestent d'une réelle carence du secteur privé, et des limites du modèle libéral en place, elles placent également l'État devant ses responsabilités. Aussi, la quasi-indifférence des pouvoirs publics qui avait prévalu jusqu'en 1914 s'efface brusquement au profit d'une politique plus volontariste qui va s'ébaucher tout au long des années 1920 et 1930.



Photographie des ateliers centraux dédiés à l'entretien et à la réparation des pièces, un cours de soudure autogène, 1927, (Source : archives privées d'anciens ouvriers de l'ONIA)



Silo contenant du sulfate d'ammoniaque, 1933 (Archives municipales Toulouse)

En premier lieu, la guerre fait prendre conscience aux gouvernants de la situation de dépendance intolérable de la France dans des secteurs stratégiques de première nécessité. En ce qui concerne l'azote, l'approvisionnement de la France en nitrate de soude (élément de base à la fabrication de poudre et d'explosifs) s'est vu, à partir de 1917, être brutalement mis à mal par l'attaque des sous-marins allemands qui coulèrent cargaisons sur cargaisons, générant au sein de l'État-major français des sueurs froides. De l'aveu de l'ingénieur des Poudres, André-Paul Marot, « les armées ne manquèrent pas de munitions, mais ce fut un miracle ». Sans l'appui de la marine britannique, cette faiblesse aurait pu sans doute coûter la victoire aux Alliés. C'est pourquoi, au sortir du conflit, un large consensus s'impose au sein de la classe politique, sur la nécessité de se prémunir contre les dangers d'une nouvelle guerre, et de doter le pays des moyens de pouvoir subvenir lui-même à ses besoins en acide nitrique.

Néanmoins, pour être envisageable économiquement, le développement de l'industrie de l'azote ne peut se restreindre aux seuls besoins militaires. Comme le précisera Louis Loucheur, alors Ministre de la Reconstitution industrielle : « Il s'agit de considérer à la fois le point de vue militaire, mais en y intégrant également les nécessités de l'économie de paix, c'est-à-dire le point de vue agricole ». En effet, pour faire émerger une industrie nationale pérenne, il faut au-préalable lui assurer des débouchés suffisants. Cela implique d'intéresser au premier chef les agriculteurs qui, en temps de paix, représentent les principaux consommateurs (88 % de l'azote). Dès lors, le développement de la filière doit s'orienter vers la production massive d'engrais azotés artificiels. Cette impulsion est d'autant

1- Il a soutenu sa thèse le 26 juin 2020 sous la direction de Jean-Marc Olivier et d'Alain Boscus. Son travail s'intitule : "Entre l'Etat, l'Usine et le Marché : le Problème de l'Azote en France. Les débuts controversés d'une entreprise publique durant l'Entre-deux-guerres. L'Office national industriel de l'Azote (1919-1940)".



## Suite →

plus encouragée que l'Allemagne a mis au point juste avant la guerre un nouveau procédé de synthèse de l'ammoniaque, le procédé Haber-Bosch, qui permet de capter l'azote directement à partir de l'air et, par combinaison avec l'hydrogène, de produire de l'ammoniaque de synthèse. Ce procédé révolutionnaire offre aux États une voie royale pour s'affranchir des importations du nitrate de soude chilien. En fournissant toutes les gammes d'engrais possibles, l'essor de cette filière doit ainsi constituer un tremplin pour moderniser une agriculture française qui est ressortie affaiblie du conflit en raison du rationnement (sa consommation d'engrais azotés a chuté de 30 % par rapport à 1913). L'autre avantage réside enfin, dans le fait de soulager le Trésor public des importations très onéreuses du nitrate de soude, celles-ci lui coûtant 400 millions de francs.

### La difficile articulation des intérêts publics et privés

Une grande partie des débats au début des années 1920 porte donc sur la façon de faire émerger cette nouvelle industrie de l'ammoniaque synthétique. La question qui se pose est de savoir comment arbitrer entre le maintien de l'initiative privée qui a toujours prévalu au sein de cette branche et la sauvegarde des intérêts supérieurs de la Nation que la guerre a mis en évidence dans les domaines militaire et agricole.

Au sein du gouvernement, le ministre Louis Loucheur, fait partie des personnalités politiques qui ont étudié les possibilités de permettre à l'État d'investir une partie du marché des engrais. Bien que partisan du libéralisme, et lui-même patron d'industrie, Loucheur reconnaît l'intérêt de laisser la puissance

publique investir le marché, et ce pour deux raisons. D'une part, pour suppléer aux insuffisances du secteur privé et, d'autre part, pour hâter la reconversion des poudreries construites pendant la guerre. Il se trouve alors soutenu par la proposition du socialiste Vincent Auriol « d'industrialiser le Service des Poudres ». Lors de la séance du 20 juin 1919, la Chambre des députés va même jusqu'à voter un crédit de 58 millions de francs pour la transformation de certaines parties de la Poudrerie nationale de Toulouse en usine de superphosphates. On envisage de faire de même dans la filière des engrais azotés. Or, le projet est rapidement annulé par le Sénat qui considère que l'État n'est pas apte à évoluer sur un marché dépourvu de monopole.

### Mieux encadrer l'initiative privée

Si l'intervention de l'État comme exploitant direct sur ce marché n'apparaît pas être l'option souhaitée par la grande majorité des parlementaires, sa légitimité à légiférer et à poser ses conditions en matière de régulation apparaît en revanche nettement renforcée. Cela tient au fait que le système d'entente privé constitué autour du Comptoir Français de l'Azote depuis 1907, et auquel adhèrent les grandes entreprises comme Saint-Gobain, Kuhlmann ou Péchiney se trouve être de plus en plus décrié. En effet, on reproche aux industriels des engrais d'avoir sous-investi dans cette filière et de n'avoir cherché à faire que des profits à court terme, si bien que seul 1/5<sup>e</sup> des besoins du pays apparaissent pourvus à l'amorce des années 1920.

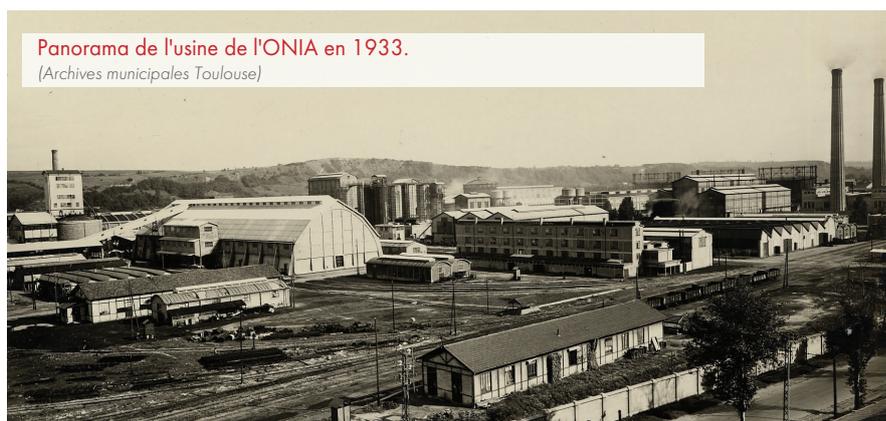
Publicité ONIA, années 1930-1940 (Archives municipales Toulouse)



A cela s'ajoute l'opposition des grandes coopératives céréalières qui accusent ces mêmes producteurs d'engrais d'avoir profité de la guerre pour accentuer leurs marges de profit au détriment des agriculteurs, et ainsi, d'avoir agi à l'encontre des intérêts vitaux de la Nation. Si, les élections de 1919 conduisent à la victoire du « Bloc National » (alliance libérale de droite et de centre-droit) en principe favorable aux intérêts des industriels, une partie des députés de la majorité semblent toutefois partager cette méfiance à l'égard de telles ententes. De leur côté, les partis de gauche ne se privent pas non plus de critiquer les abus des industriels privés. On peut ainsi entendre parler le député socialiste Vincent Auriol du « très féodal Saint-Gobain ».

### Quand l'État libéral se pense en stratégie de la filière...

La nécessité d'un contrôle minimal du marché par la puissance publique ayant été reconnue, il appartient au gouvernement présidé par Georges Clemenceau de concevoir une stratégie industrielle adéquate. Or, la tâche n'est pas aisée car l'État est lui-même traversé par des intérêts contradictoires. En effet, les administrations ne tirent pas toutes dans le même sens. Par exemple, si le ministère du Commerce entend défendre l'initiative privée par tous les moyens, il n'en est pas de même du ministère de la Guerre qui entend faire primer le principe de Défense nationale sur la logique de profit. Finalement, le gouvernement tente de faire une synthèse complexe des deux logiques. Pour affirmer son leadership dans la définition de cette politique et tenir le privé en bride, il entend exploiter les fruits de sa victoire sur l'Allemagne. La mise sous séquestre des usines allemandes de la BASF, à Ludwigshaffen, lui permet notamment de mettre la main sur le très convoité procédé Haber-Bosch. Par l'article 297 du traité de Versailles du 28 juin 1919, l'État devient propriétaire



Panorama de l'usine de l'ONIA en 1933.  
(Archives municipales Toulouse)



Photographie de la commission militaire française visitant les installations de la BASF à Ludwigshafen en 1919.  
(Source : Lothar Meinzer, « Productive collateral or economic sense?: BASF under French occupation, 1919-1923 ».)

de la licence d'exploitation des brevets allemands sur le sol national. Afin d'optimiser l'usage de ces brevets, il décide de signer une convention avec la BASF le 11 novembre 1919. Pour une durée de 15 ans, la firme allemande s'engage à livrer à la France tous les secrets d'exploitation relatifs au procédé Haber et à lui fournir aussi toute l'aide technique nécessaire pour monter en France une usine similaire à celles existantes déjà en Allemagne. En disposant de cette longueur d'avance technologique, le gouvernement Clemenceau pense disposer d'une arme suffisante pour imposer au secteur privé une réorganisation du marché de l'azote. Le projet prévoit que l'État rétrocède aux industriels français sa licence Haber, mais sous certaines conditions. Pour négocier, le gouvernement entreprend tout d'abord, de rassembler les entreprises intéressées dans un seul et même consortium, de manière à faire émerger une véritable filière nationale, sur le modèle anglo-saxon.

C'est dans ce but que le ministre du commerce, Étienne Clémentel, avait accompagné en mai 1919 la création d'une Société d'Étude de l'Azote réunissant quatorze industriels. L'État se propose de soutenir financièrement le projet, tout en laissant au secteur privé le soin de définir les contours de la réalisation industrielle, de la forme juridique à donner à la future société, et des modalités de partage des profits. En retour, le gouvernement exige un droit de contrôle sur certaines fabrications. Il entend par ailleurs imposer la technologie allemande et enfin, il souhaite imposer ses vues sur l'emplacement du futur site industriel. Le choix de la poudrerie de Toulouse, éloigné des frontières allemandes tient alors la corde. Toutefois, dans la suite de ce premier article, nous verrons que ce projet d'alliance public-privé s'est soldé par un échec, au point d'obliger l'État, à se faire lui-même entrepreneur.

Michaël Llopart

## → Syndicalisme et service public : Quand les cantonniers étaient payés sur les tas de cailloux

Retour sur les mobilisations successives et durables dans le Tarn pour gagner l'unification des missions des personnels des voiries, ainsi que celle des statuts et d'accès au droit à la retraite.

Au moyen âge les chemins ne sont pas entretenus ou le sont aux frais de ceux qui s'en servent. A partir du dix-septième siècle ils sont entretenus à l'aide de la corvée royale, impôt sous forme de travail imposé aux paysans. La notion de canton apparaît en 1764 : c'est la partie de route entre deux villages, elle est entretenue par des cantonniers. Mais le cantonnier était un ouvrier au service d'un entrepreneur.

En 1811 Napoléon a institutionnalisé l'emploi des cantonniers.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les cantonniers, ouvriers préposés à l'entretien des routes et de leurs abords, s'organisent en associations. En juillet 1919 les Associations de Cantonniers de France et des Colonies, réunies en congrès, créent une Fédération Syndicale et fixent un délai de six mois pour transformer les Associations en syndicats adhérents à la CGT. Toutes les associations ne suivent pas, mais cette orientation est confirmée au congrès de la Fédération Syndicale tenu du 6 au 9 juillet 1920. Le Syndicat National des Cantonniers est créé, il adhère à la Fédération Nationale des Fonctionnaires et à la CGT.

En ce début du XX<sup>e</sup> siècle deux grands services de voirie se répartissent le réseau : les routes nationales dépendent

du Ministère des Travaux Publics, les routes départementales relèvent du Ministère de l'Intérieur. Il existe deux catégories de cantonniers : les cantonniers d'Etat et les cantonniers du service vicinal gérés par les départements. Leurs situations varient selon qu'ils dépendent de l'Etat ou du Département mais aussi entre départements. Les cantonniers du service vicinal perçoivent des salaires inférieurs à ceux des cantonniers d'Etat. Leurs salaires sont bas car fixés avec ceux versés aux ouvriers agricoles. Cette référence aux ouvriers agricoles résulte du fait que les cantonniers Etat et Département se voyaient imposer un congé sans solde de trois mois en été pour devenir ouvriers agricoles et travailler la terre. Cette disposition a été supprimée pour les cantonniers d'Etat par Règlement du 8 mai 1921, elle a cependant été maintenue pour les cantonniers du service vicinal.

Après juin 1936 les cantonniers Etat travaillaient 40 heures par semaine, or la loi n'était pas obligatoire pour ceux du service vicinal, certains devaient travailler dix, onze, voire treize heures par jour. Pour le régime de retraite, l'incohérence est totale. La retraite varie selon les départements, du rien au régime dont bénéficient les agents de l'Etat depuis la loi du 21 mars 1928.

### Pour l'unification des statuts

La revendication essentielle d'unification des services de voirie, posée avant la création du syndicat national en 1920, voit un début de réalisation avec le Front Populaire en 1936. La

gestion de 30 000 kilomètres de routes départementales passe à l'Etat et les statuts sont unifiés dans un certain nombre de départements. Cependant, cette unification des statuts est refusée dans de nombreux autres départements. L'intégration des personnels du service vicinal dans le cadre des Ponts et Chaussées est enfin votée à l'unanimité par l'assemblée nationale dans sa séance du 30 mai 1947. L'appellation de cantonnier devient agent de travaux. Mais après cette avancée historique, le travail de sape contre le service public est à l'oeuvre. On ne crée pas de postes d'agents de travaux titulaires mais on embauche des auxiliaires et la fatalité s'abat de nouveau sur ce corps de salariés : il existe deux catégories d'auxiliaires : les auxiliaires payés sur crédit d'Etat et les auxiliaires payés sur crédits de travaux, communément désignés comme « *personnel payé sur les tas de cailloux* ». Et, c'est le bouquet, pour ces auxiliaires payés sur crédits de travaux, une partie est financée par des crédits travaux départementaux et une partie sur des crédits travaux communaux, ce qui aura une incidence sur la suite.

Le salaire mensuel est le même pour les deux catégories d'auxiliaires, toutefois dans les années 1950 il plafonne à 14 600 francs alors que le salaire minimum interprofessionnel est de l'ordre de 20 000 francs.

La revendication de titularisation des auxiliaires apparaît dans les années 1960. Après les grandes grèves de mai 1968 les directives générales



- Ce n'est pas parce-qu'on est cantonnier qu'on doit manger des cailloux !



- Pauv'vieux... On fait le même métier... je touche 100 francs de plus que toi...  
- Je fais 40 heures et je me balade le samedi pendant que tu travailles !



- Moi je suis retraité comme cantonnier  
- Heu... moi je suis retraité Garde Mobile

Les dessins proviennent de l'ouvrage publié en 1995 pour les 100 ans de la CGT et les 75 ans du Syndicat national de L'Equipement.

concernant la titularisation des auxiliaires rémunérés sur crédits d'Etat sont publiées le 29 avril 1970. Tous les salariés auxiliaires sur crédit d'Etat sont titularisés au 1<sup>er</sup> janvier 1976. Pour les auxiliaires payés sur crédits départementaux la titularisation négociée en 1976 est remise en question par le plan d'austérité de Raymond Barre. Dix ans plus tard, la loi du 12 août 1986 inscrit le budget nécessaire à ces titularisations.

Cependant, pour les auxiliaires payés sur crédits communaux un double et important problème se pose pour la validation des services donnant les droits à la retraite suivant que les communes étaient ou non affiliées à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Pour être affiliée, le décret du 5 octobre 1949 stipulait que la commune devait employer un agent à titre permanent rémunéré sur crédits de personnel ce qui n'était pas possible dans de nombreuses communes rurales. Pour les communes affiliées, la validation des années travaillées en tant qu'auxiliaire était possible mais il s'est posé un problème de montant à régler: les agents les plus âgés devaient régler jusqu'à un million d'anciens francs, un agent du Tarn devait régler deux millions et demi.

Pour les communes non affiliées, soit 183 communes sur 326 dans le Tarn, la validation des services n'était pas possible. Cas unique en France 163 agents sont concernés dans le Tarn. Et, difficulté supplémentaire, certains agents n'avaient aucune trace de leur temps de travail dans ces communes: ni feuille d'attachement, ni bulletin de paie; ils ont été payés par mandat collectif ou par des communes où ils n'ont jamais travaillé.

### Les multiples interventions syndicales

Durant quatre ans, de 1976 à 1979, la section CGT des Personnels Techniques et de Travaux de l'Equipement du Tarn avec Maurice Baillet comme secrétaire, impulse une intense activité syndicale. Outre les pétitions et les grèves, de nombreuses actions sont menées: quatre interventions dont une pétition adressée au Président de la République; quatre audiences, dont une à Albi avec un représentant du Ministère de l'Equipement, appuyées par le Syndicat National et son secrétaire René Simon; de multiples interventions et délégations auprès des parlementaires du Tarn, des élus locaux, du Préfet, de la Direction Départementale de l'Equipement (DDE)... Deux questions écrites sont également posées au gouvernement. L'une, le 29 janvier 1977,

par Louis Le Pensec, député du Finistère et secrétaire national du PS; l'autre, le 22 octobre de la même année par le député du Tarn, Jacques Limouzy; toutes deux demandant une dérogation au décret du 5 octobre 1949 afin que les communes employant des agents à temps partiel puissent adhérer à la CNRACL alors que les conditions du décret imposaient de salarier l'agent à temps plein. Avec l'appui des délibérations des communes demandant l'adhésion à la CNRACL pour le personnel à temps partiel, délibérations consécutives aux délégations syndicales locales, le verrou saute enfin. Ces communes peuvent adhérer à la CNRACL. De plus, le 25 mai 1979, l'accord du Conseil Général du Tarn est obtenu pour la prise en charge de 50 % des sommes à valider. Pour les plus âgés, le complément est pris en charge par la DDE sous forme de secours, et le temps passé dans les communes sans justificatif est enfin validé par des attestations sur l'honneur.

Soulignons l'action déterminante des camarades CGT pour résoudre cet épineux problème, comme le rappelait le 5 juin 1979 René Simon dans un courrier à Maurice Baillet.

**Christian Zullo**  
président de l'ITHS Tarn

## → La CGT-U en Tarn-et-Garonne

### Retour sur une scission et une naissance

Malgré une existence brève de 15 ans, la CGT Unitaire tient une place importante dans l'histoire du mouvement ouvrier français car elle va produire de « grandes conséquences dans l'histoire populaire de la France » selon Gérard Noiriel dans son ouvrage « Une histoire populaire de la France ».

Dès 1921, soit un an après sa création, la jeune Union départementale CGT de Tarn et Garonne doit faire face à un événement inattendu et lourd de conséquences pour la suite : la scission entre les tendances qui la composent, puis la naissance de la CGT-U en juin 1922.

Au congrès fondateur de l'Union départementale CGT, le 4 janvier 1920, deux conceptions étaient en présence dans les débats : d'une part, le courant « révolutionnaire » représenté par Brutus Vidal et Joseph Durègne, et d'autre part les « réformistes » incarnés par Joseph Deprince et Antoine Barrière. Mais un consensus s'était instauré : les premiers prenant la direction de l'UD avec un cheminot, Saleich, les seconds gardant la gestion de la Bourse du Travail présidée par Antoine Barrière.

Ce clivage, qui n'est pas nouveau au sein de la CGT, a été exacerbé par le ralliement du syndicat à « l'Union Sacrée » au début du conflit de 1914. Depuis sa création, la CGT s'opposait à la guerre, considérée comme l'arme des capitalistes contre les travailleurs ; alors qu'elle participait activement au mouvement pacifiste incarné par Jean Jaurès - assassiné le 31 juillet 1914 - dès le lendemain de la déclaration de guerre, le secrétaire général de la

Confédération, Léon Jouhaux, annonce le 4 août que la GGT « fera son devoir » et rejoint ainsi l'union sacrée prônée par le gouvernement. Pendant la guerre, en réaction, certains syndicalistes vont jouer un rôle très important dans l'animation de la mouvance pacifiste, dite « minoritaire », qui conteste les choix de la politique de présence dans les ministères décidée par les « majoritaires » de la SFIO et de la CGT soutenant l'effort de guerre. La guerre va favoriser le retour en force de l'idée syndicaliste révolutionnaire, ce qui provoque dès 1916 un réveil revendicatif et une combativité ouvrière malgré l'état de guerre. En 1917, la victoire des soviets en Russie stimule l'espoir d'un changement radical, et avec le retour des soldats du front, le mécontentement se manifeste par une intensification des conflits. A tel point que Clemenceau, le chef du gouvernement, à la veille du 1er mai 1919, fait voter la journée de 8 heures pour tenter de désamorcer les revendications.

Le congrès de Tours en décembre 1920, qui consacre la rupture au sein de la SFIO avec la création de la SFIC (Section française de l'Internationale Communiste), va accélérer les divisions au sein de la CGT et provoquer la création de la CGT-U.

#### Les conséquences en Tarn-et-Garonne

Alors que le congrès de 1921 avait placé Joseph Durègne à la tête de l'UD, la tendance « réformiste » parvient à faire élire Georges Vié l'année suivante lors du Congrès 1922.

Les « révolutionnaires » exclus de toute responsabilité, se retirent de l'UD, anticipant de quelques mois la création de la CGT-U, qui a lieu au Congrès de Saint Etienne dans la Loire qui se tient du 25 juin au 1er juillet 1922.

Une Union départementale de la CGT-U va se constituer dont Joseph Durègne devient le secrétaire général. Mais contre toute attente, les réformistes de la CGT Confédérée, perdent la présidence de la Bourse du Travail. L'UD Confédérée doit donc quitter les locaux de la halle aux grains et installe son siège dans la rue d'Auriol. En représailles, elle fait couper la subvention de la Mairie à la Bourse du Travail désormais aux mains de la CGT-U.

#### La CGT-U, un syndicalisme de lutte de classe, de transformation sociale et internationaliste.

Bien que comptant moins d'adhérents, l'UD/U fait preuve de davantage de dynamisme que les Confédérés qui conservent toutefois les bastions de la chapellerie (Caussade et Septfonds) et l'usine métallurgique de Castelsarrasin, ainsi que les fonctionnaires qui viennent d'obtenir le droit de se syndiquer. Les unitaires de leur côté sont influents dans les métiers de la construction, et chez les balaitiers de Grissoles, mais en 1926, devant la diminution des leurs effectifs, ils vont devoir se rattacher à l'Union Régionale, dont le Tarn et Garonne deviendra une Union locale avec Jules Coignon comme secrétaire de l'UL/U. En 1930, les travailleurs migrants Italiens puis Espagnols arrivés en masse viendront grossir leurs rangs.

L'une des caractéristiques de cette nouvelle CGT, durant les 15 années de son existence, c'est qu'elle privilégie l'action syndicale revendicative et unitaire à la base. Les militants, marqués par la fâcheuse expérience du ralliement et l'institutionnalisation du syndicat manifestée par « la présence » syndicale dans les ministères durant le conflit, dénoncent la faillite d'un syndicalisme qui, selon eux, avait « trahi la cause de la paix et de la classe ouvrière ». Cette nouvelle CGT est également aux premiers rangs de l'opposition aux guerres impérialistes et aux aventures coloniales au Maroc ou en Syrie. Lors de la guerre du RIF en 1925 au Maroc, où sont envoyés les appelés du contingent, des militants CGT s'élèvent contre les exactions que subissent les populations autochtones.

Parmi ces appelés, Raymond Matayron, le futur secrétaire de l'UD Unitaire, en restera très marqué et deviendra à son retour un militant pacifiste. La CGT-U se prononce pour la fin de l'exploitation coloniale et l'indépendance de ces peuples. Ainsi en Algérie elle décide de syndiquer les dockers d'Oran, sans distinction d'origine.

En 1932, Louis Aurin, militant communiste, arrive en Tarn et Garonne et marquera la vie syndicale et politique



pendant plusieurs années. A son départ pour Agen, il sera remplacé par Raymond Matayron, qui lors de la réunification des 2 CGT en 1935 deviendra secrétaire adjoint aux côtés de Jules Allamelle.

La CGT-U restera comme « l'école d'apprentissage » de la génération de militants qui va jouer un rôle déterminant dans la résistance, la libération puis la reconstruction du pays en 1945. C'est

en son sein que se formeront des militants d'envergure tels : Jean-Pierre Timbaut, Ambroise Croizat ou Marcel Paul.

**Jean Saltarel**  
Président IDHS Tarn-et-Garonne

Nous avons emprunté des éléments de cette étude à l'IDHS de la Loire, dans son Cahier d'Histoire n° 38 - 39, que nous remercions de sa bienveillante autorisation.

## → La Sécu :

## un long travail de construction et de sape.

**Retour sur la création de la Sécurité sociale et les conditions de sa mise en œuvre dans le département de l'Ariège.**

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les idées de progrès social germent un peu partout en même temps que la révolution industrielle. Des moments forts émergent, 1848, 1871 avec les Communes, plus rien ne les arrête pas même la guerre 14-18. Pour calmer ces ardeurs, en 1910 l'état avait fait voter une loi sur les retraites basée sur la capitalisation, loi que la CGT avait fortement combattue. Pour la CGT, l'idée d'une retraite par répartition et d'une protection sociale des ouvriers basée sur le fruit des richesses créées était largement partagée. En 1922, la CGTU fait inscrire dans les statuts de ses syndicats « [...] lutter contre l'exploitation capitaliste et arriver à constituer le travail libre par la socialisation des moyens de production, au bénéfice exclusif des producteurs des richesses nationales, c'est-à-dire de réaliser la devise collectiviste : de

*chacun selon ses forces à chacun selon ses besoins. »*

Là où la CGT était suffisamment puissante, des systèmes de protection sociale sont arrachés au patronat mais ne peuvent se généraliser sous le Front Populaire faute de volonté politique et de combativité syndicale. Il faut attendre le projet complet de protection sociale du CNR en 1943. Il est soumis et adopté en 1944 par l'Assemblée Consultative à Alger. A la libération Alexandre Parodi est nommé ministre du travail, pendant son mandat du 9 septembre 1944 au 21 octobre 1945 il prend en charge ce projet. Avec Pierre Laroque, ils signent les ordonnances du 4 et 19 octobre 1945 officialisant la création de la Sécurité Sociale et se donnent 24 mois pour la mettre en œuvre. Aux élections de 1945, le rapport de force politique change, le gouvernement aussi. Ambroise Croizat devient, du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947, ministre du travail et de la sécurité sociale. Il connaît déjà très bien le dossier, il avait contribué à la rédaction des textes adoptés à Alger. Il connaît aussi très bien le paysage politique et syndical des militants et des ouvriers. Là où il était prévu 24 mois de mise en œuvre, Croizat demande que ce soit prêt pour l'été 1946.

Il confie la réalisation à des militants d'expérience, communistes et/ou cégétistes. Il y a des opposants de tous poils, la droite en général, de nombreux radicaux, certains socialistes, mais aussi les professionnels – patrons, avocats, notaires, commerçants, agriculteurs, mutualistes-, les syndicalistes de la CFTC. Cette opposition existe également à l'intérieur de la CGT, là où des fédérations ont déjà obtenu une protection

sociale globale et veulent la conserver (mines, enseignants, chemin de fer.)

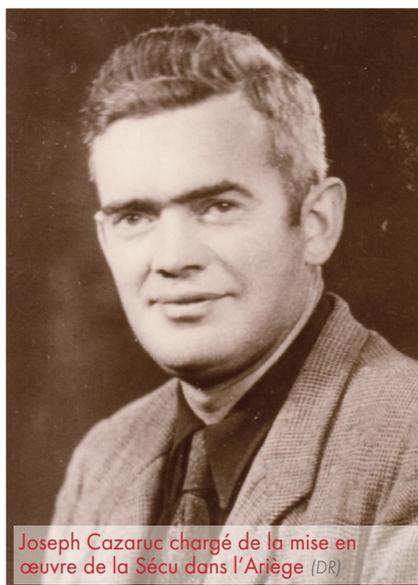
En Ariège la situation est presque identique à une nuance près : la CFTC est presque inexistante mais les mutualistes sont puissants bien que divisés, soutenus par la droite, les radicaux et de nombreux socialistes. Le militant désigné pour organiser la mise en œuvre de la Sécu se nomme Joseph Cazaruc, métallurgiste comme Croizat, secrétaire de l'UD CGT, communiste, résistant.

L'urgence est de trouver des locaux pour accueillir les caisses et les antennes. Les oppositions s'affirment : refus de vente, obstructions de notaire. Parmi ces opposants propriétaires ou décideurs, plusieurs ont eu un comportement très douteux avec l'occupant nazi ou le gouvernement de vichy. Cazaruc le sait, les verrous sautent rapidement. Maintenant il faut adapter, modifier les bâtiments, l'appui indispensable repose sur l'union départementale des syndicats CGT du bâtiment et travaux publics dont les responsables sont d'anciens CGTU. Pour le recrutement du personnel et l'organisation des services, Cazaruc travaille avec Etienne Guinolàs (v présid mutualité), Victor Maury (SG des mutualistes), Baptiste Delrieu (présid mut instituteurs)...

En juin 1946, CPAM et antennes de Foix, St-Girons, Lavelanet, Pamiers fonctionnent ainsi que des permanences à Mirepoix et Tarascon.

La construction se poursuit, les attaques et le travail de sape aussi.

**Philippe Leclerc**  
Secrétaire général IDHS Ariège



Joseph Cazaruc chargé de la mise en œuvre de la Sécu dans l'Ariège (DR)

# → Il y a cent cinquante ans : La Commune de Paris.

**La Commune de Paris, première révolution ouvrière mondiale, éclate en mars 1871. Elle oppose ceux et celles qui refusent de céder à l'envahisseur prussien et luttent pour installer une République démocratique et sociale, à celles et ceux qui préfèrent pactiser avec l'ennemi afin de mater le peuple et faire le lit d'un régime conservateur.**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, au prix d'une lutte des classes intense et d'une rare violence, se succèdent trois régimes différents : la Monarchie sous le règne de Charles X (période de la « Restauration »). Sur fond de crise économique avec son cortège de hausse des prix, de chômage, de déficit du budget de l'Etat, les 27, 28 et 29 juillet 1830 des manifestations à Paris prennent la forme d'une insurrection qui amène Charles X à abdiquer. La forte présence ouvrière est déterminante, mais la bourgeoisie veille. Le changement qui s'annonce ne doit pas menacer ses intérêts de classe. Elle installe Louis Philippe comme roi d'une

monarchie bourgeoise. Le credo politique ne varie pas : au nom de la liberté du commerce, de l'industrie et de l'ordre public, la répression s'accroît. La prise de conscience des ouvriers se forge sur les tares du système capitaliste. La population française se soulève fin février 1848 pour abattre la « monarchie de juillet » qui laissera la place à la deuxième République qui verra Napoléon III en devenir le premier Président, et de rétablir l'Empire par un coup d'Etat (2 décembre 1851 - « Second Empire »). Il constitue un gouvernement composé de monarchistes. La répression qui se poursuit depuis juin 1848 accompagne les désillusions d'une République qui a trahi le prolétariat en l'écartant de la vie politique. D'autres communes furent proclamées – Marseille, Lyon, Narbonne, Saint-Etienne, Toulouse, Foix, Limoges... mais furent toutes rapidement réprimées. Tout au long de cette période, des massacres perpétrés par les « versaillais », la classe ouvrière construit et affirme, au

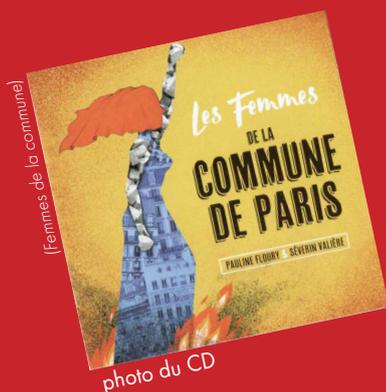
prix de durs combats, de conditions de vie et de travail exécrables, son existence, son autonomie, ses revendications, sa façon de s'organiser.

Comme l'écrivait Georges Soria : « la classe ouvrière parisienne avait, certes, sur la classe ouvrière de province l'avantage d'être plus nombreuse, plus évoluée, mieux organisée [...] elle était encore un monde très divers, différencié sur beaucoup de plans, sauf sur celui de la misère [...] elle voulait transformer le monde, abattre les murailles de la vieille société. Mais elle n'avait pas les clefs dont la possession permet de prendre les citadelles par le dedans. Tel était le protagoniste que Thiers trouva face à lui [...] ».

**Jean-Luc Ambrosini**  
Président de l'IDHS Cgt

**CD exceptionnel**

**Commune de Paris, Communes d'Occitanie.  
C'est pour le 9 juin**



En raison des contraintes sanitaires, la soirée prévue le 24 mars en présence du président des Amis de la Commune de Paris, Jean-Louis Robert, est reportée le 9 juin toujours à la Bourse du Travail de Toulouse.

Dans l'attente, il est un bon conseil, celui de se procurer et d'écouter « Les femmes de la Commune de Paris », un CD exceptionnel de 17 chansons aux textes émanant en grande partie de Louise Michel ou Eugène Pottier. Elles sont interprétées par Pauline Floury et Séverin Valière.

**Pour commander le CD « Les femmes de la Commune de Paris » :  
EPM Musique, 3 rue Pérérod 36000 Châteauroux. Tel : 02 54 22 31 44**

# → L'hommage à notre camarade Jean-Pierre Barboni

Responsable départemental de l'Institut d'Histoire sociale de la Haute-Garonne depuis 2010, Jean-Pierre Barboni s'est éteint dimanche 31 janvier 2021. Il allait avoir 80 ans en mars. L'IRHS s'associe à l'hommage rendu le 6 février par Boris Beaudoin, membre de l'Union départementale CGT de Haute-Garonne et vice-président de l'IDHS de Haute-Garonne.



Boris Beaudoin s'est adressé tout d'abord à la famille de Jean-Pierre, à Danielle son épouse, à sa fille Sabine, à son gendre Daniel, et ses deux petits-enfants Garance et Guilhem, à sa sœur Pierrette et son frère Michel pour leur transmettre le salut le plus fraternel et chaleureux de la Confédération Générale du Travail.

Boris Beaudoin a souligné le long engagement militant de Jean-Pierre Barboni et sa personnalité attachante.

« Cet ami, ce camarade, le vrai camarade comme chantait Jean Ferrat; cet ami, ce camarade c'était toi Jean-Pierre qui nous a quitté après un long combat que tu as mené contre la maladie.

Homme de conviction, de courage, qui comme le disait Jean Jaurès «le courage c'est de chercher la vérité et de la dire, de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe».

Homme de combat, militant syndical de longue date, tu avais pris des responsabilités syndicales importantes au sein de la CGT, notamment en tant que secrétaire régional du syndicat CGT de l'éducation nationale en Midi-Pyrénées. Tu as été de toutes les luttes, partout où se trouvaient les inégalités sociales, les injustices.

Tu voulais, tu rêvais, tu te battais pour un monde meilleur, pour la paix dans le monde, pour une nouvelle société.

Enseignant dans ta carrière professionnelle tu avais la passion de transmettre à tes élèves la connaissance et le savoir. A la retraite tu continuas à vouloir transmettre, à rester un militant.

Militant pour la paix, engagé dans le Collectif Immigration, militant à la section des retraités, militant à l'Institut CGT d'Histoire Sociale de la Haute-Garonne où en tant que secrétaire, tu as assumé cette responsabilité depuis 2010. Au sein de cet institut, tu n'auras eu de cesse de mener une bataille idéologique en t'appuyant sur l'histoire sociale, l'histoire de notre classe, celle qui ne figure dans les livres d'histoires, celle que l'on n'apprend pas à l'école où à l'université, pour dénoncer les turpitudes du grand patronat et du capitalisme, en apportant par l'intermédiaire du journal Éclairages des analyses et des réflexions en prise directe avec l'actualité et les effets néfastes de cette société libérale.

Toujours enseignant dans ta démarche, ouvert au monde et aux

autres, tu as continué à travers l'histoire sociale et l'IDHS, à transmettre cet apport de connaissance, de savoir aux jeunes générations de militants(es) par l'intermédiaire de la formation syndicale et de faire de l'institut un outil au service des syndicats.

Jean-Pierre, mon camarade à plus d'un titre, les deux mains unies de la CGT sont à ton image: amitié, fraternité, solidarité. Dans un de tes derniers écrits, tu as cité le poète Aragon. Je te dédie ces quelques mots du poète Paul Eluard: « la main se transforme dans celle de l'autre ». »

## Souscription

**Pour la restauration  
des drapeaux  
des corporations ouvrières  
de Toulouse.**

Fin mars, 11 000 euros étaient collectés.

La souscription se poursuit.

Rappel: Comment souscrire:

Pour les syndicats et structures CGT, et les associations, les chèques sont à libeller à l'ordre de IDHS31 et à envoyer:

**IDHS 31**

Bourse du travail

19 place Saint-Sernin

31070 Toulouse CEDEX 7.

Pour les contributions personnelles, se rendre sur le site:

**[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)**

Après avoir envoyé le bon de souscription et effectué le don

## Nos agences en Midi-Pyrénées

### Albi

105, bd Soult 81000 Albi  
Tél. 05 63 49 17 37

### Auch

21, avenue d'Alsace 32000 Auch  
Tél. 05 62 62 38 46

### Bagnères-de-Bigorre

rue Blanche-Odin  
65200 Bagnères-de-Bigorre  
Tél. 05 62 95 48 98

### Castres

21, place Soult  
81100 Castres  
Tél. 05 63 35 70 27

### Colomiers

10, passage du Ségala  
31770 Colomiers  
Tél. 05 34 55 30 45

### Pamiers

21, rue de la République 09100 Pamiers  
Tél. 05 61 68 77 67

### Tarbes

8, avenue de la Marne 65000 Tarbes  
Tél. 05 62 93 52 33

### Toulouse

Pont des Minimes (métro : canal du Midi)  
Siège Social - 70, bd Matabiau BP 7051  
31069 Toulouse Cedex 7  
Tél. 05 62 73 33 40

Centre-ville (métro : Jeanne d'Arc)  
56-58, rue Matabiau - 31000 Toulouse  
Tél. 05 34 66 60 20

# JE CHOISIS UNE

# VRAIE MUTUELLE

0 actionnaire  
0 dividende  
100% solidaire

Santé

Retraite

Prévoyance



Scannez-moi  
avec le lecteur de codes 2D  
de votre téléphone

[www.mutami.fr](http://www.mutami.fr)

**mutami**

Le lien solidaire

Mutami est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 776950677.



## Toujours mieux vous protéger...



N°Cristal 0 969 36 80 80

APPEL NON SURTAXE

**mutaero**  
Vous respirez la santé

[www.mutaero.net](http://www.mutaero.net)





FLORIS

Detroit de  
St. Michel

1148  
1086  
1072  
1086  
Corvo  
1060